



CENTRE HOSPITALIER
Henri Laborit

**Pharmacie à usage
intérieur (PUI)**

**Hôpital Henri-Laborit
Pavillon Janet**

370 avenue Jacques-Cœur
CS 10587 - 86021 Poitiers cedex
tél. 05 49 44 57 57

Entrée n°16

Comité de suivi du médicament

- séance du 21 novembre 2023 -

Dr Denis RICHARD

Pharmacien Chef de service

Poste 5750

Dr BAUDIN-HAJRI Cécile

Pharmacien Praticien Attaché

Poste 5553

PRÉSENTS :

M Denis LIHOREAU, Directeur des Services Informatiques
Mme Juliette NONY, Directrice de la Qualité et de la Gestion des Risques

Dr Cécile BAUDIN-HAJRI, Pharmacien, Présidente de Commission
Dr Denis RICHARD, Pharmacien, Chef de service

Mme Sandrine GUILLON, Cadre Supérieure de santé
Mme Muriel AUDE-BEZAGU, Cadre de santé
Mme Sylviane PINIER, Cadre de santé
Mme Nathalie MAZANIELLO, Cadre de santé
M Richard GAUDICHEAU, Chef de projet Dossier Patient Informatisé
M Nicolas GIRAULT, Ingénieur-Qualiticien
M Willy LAURET, Préparateur Coordinateur en Pharmacie
Mme Léa DEVERGE, Préparatrice en Pharmacie stagiaire

EXCUSÉS :

Mme Catherine MARTINEAU, Directrice des Soins
Dr Pauline AUXIRE, Praticien hospitalier, Médecine somatique

Dr Ève CHANSIGAUD, Praticien hospitalier, Psychiatre
Dr Diane LÉVY-CHAVAGNAT, Praticien hospitalier, Psychiatre
M Emmanuel FOUCAULT, Cadre Supérieur de santé
M Florent RENAUD, Cadre de santé, Pharmacie
Mr Yannis TONNELIER, Chargé de missions, Cellule Qualité, Gestion des risques

SECRÉTARIAT : Dr Cécile BAUDIN-HAJRI

ORDRE DU JOUR

- > Mise en place de dispositifs d'alarme sur les réfrigérateurs (étude de faisabilité)
- > Mise en conformité de la gestion des stocks de l'Unité Parents-Bébé (UPB)
- > Point sur la sérialisation
- > Point sur la dispensation des médicaments à la MAS de Vouillé
- > Questions diverses

La séance est ouverte à 14h10 par la Présidente qui tient, cette fois encore, à relever l'absence des médecins membres de l'instance.

1) Mise en place de dispositifs d'alarme sur les réfrigérateurs (étude de faisabilité)

Suite à la visite de certification de septembre dernier, l'HAS a émis une fiche anomalie concernant une problématique au niveau des relevés de température, avec, très régulièrement, des températures trop élevées au sein des réfrigérateurs des services de soins.

Des audits réalisés en début d'année 2023 sur ce sujet avaient aboutis à la mise en place de nouveaux thermomètres dans tous les réfrigérateurs des services de soins et à une reprise de l'importance des relevés de température avec les équipes soignantes.

Constat est fait que les réfrigérateurs des services de soins ne contiennent finalement que ponctuellement des médicaments : quelques insulines, d'un neuroleptique injectable (RisperdalConsta), vaccins antigrippaux en période hivernale et parfois des pains de glace nécessaires à la prise en charge de la douleur et au transport des prélèvements sanguins. Cette utilisation faible pourrait donc justifier à terme d'en limiter le nombre dans les services au vu du coût de leur maintenance, de l'électricité et de la chaleur qu'ils dégagent dans les unités de soins. Cette question sera évoquée en réunion de cadres supérieurs avec plusieurs alternatives possibles : maintenir un seul réfrigérateur par pavillon équipé d'un système d'alarme ou mettre à disposition les frigos seulement au moment des vaccinations antigrippales par exemple.

Une fiche reprenant les modalités de conservation des médicaments et en particulier des insulines va être réalisée et diffusée auprès des soignants par la Pharmacie afin de préciser les conditions de dispensation et de conservation des produits thermosensibles.

2) Mise en conformité de la gestion des stocks de l'Unité Parents-Bébé (UPB)

Constat est fait depuis longtemps dans les armoires informatisées des unités de soins, que des stocks de spécialités sont négatifs du fait de la validation de traitements non disponibles, non encore dispensés par la PUI ou apportés par le patient mais non incrémentés dans le stock par les soignants.

L'UPB, historiquement, ne réalise aucune validation des traitements des patients : un travail auprès de l'équipe soignante va être engagé pour s'assurer de la mise en conformité de la gestion des stocks de cette unité.

3) Point sur la sérialisation

Depuis le 9 février 2019, l'arrêté sur la sérialisation est entré en vigueur : ce processus vise à vérifier que les médicaments dispensés ne sont pas des contrefaçons. Le système consiste à tracer un identifiant unique (QR code) apposé sur chaque boîte par le fabricant, puis à vérifier son authenticité par scannage, avec entrée dans une base de données européenne centralisée.

L'établissement est inscrit sur la plate-forme France-MVO depuis le 12 juin. Le déploiement d'un logiciel informatique conçu par le service informatique du CHL est désormais opérationnel et la sérialisation est réalisée depuis septembre 2023 à la PUI. Pour l'instant, le choix des médicaments sérialisés s'est porté sur les produits onéreux et ceux potentiellement détournés de leur usage comme l'Ozempic®.

4) Point sur la dispensation des médicaments à la MAS de Vouillé

Une visite à la MAS de Vouillé le 17 Novembre dernier (Pharmacie + Equipe Qualité) suite à la déclaration de plusieurs évènements indésirables, a permis à nouveau de remarquer des discordances dans les prescriptions des résidents ce qui met les soignants dispensant les traitements face à de grandes difficultés.

Structure médico-sociale, la MAS de Vouillé ne bénéficie pas du logiciel Cortexte ni pour la dispensation ni pour la validation des ordonnances. Celles-ci sont retranscrites par les infirmières et signées par le médecin. Une rencontre est prévue avec le médecin psychiatre le 20 décembre prochain pour régulariser toutes les ordonnances, celles-ci doivent également être placées dans un fichier du lecteur S pour que la pharmacie puisse les analyser comme cela est fait pour toutes les ordonnances de l'établissement.

Le déploiement, courant 2024, du module « prescription » du logiciel MEDIATIM actuellement utilisé à la MAS de Vouillé pour le dossier des résidents devrait permettre de résoudre, pour l'essentiel, ces questionnements.

5) Questions diverses

Mr Richard Gaudicheau fait un point sur l'identitovigilance secondaire et l'intégration des photos des patients dans le dossier Cortexte : à ce jour, aucun service ne s'est emparé de ce dispositif, ni n'a acquis le matériel nécessaire à la prise des photos. Une charte d'identitovigilance est en vigueur depuis juin 2022 au sein de l'établissement. Décision est prise de faire un rappel auprès des cadres supérieurs de santé afin que ce dispositif soit désormais appliqué dans tous les services. Le choix de la stratégie sera réalisé par l'encadrement et devra être motivé : mise en place des photos dans le dossier Cortexte, utilisation des bracelets patients ou autre.

Concernant la validation des traitements pour les patients en permission, une expérimentation devait être menée à la MRPS, sans retour à ce jour. La question sera posée à Mme Bonnet-Tanneur en charge de cette mission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par la Présidente à 15h30.